

## PROCOLE N° 10.

SÉANCE DU 11 MAI 1882.

Étaient présents :

- Pour le Japon,  
M. Inouye et M. Shioda;
- Pour l'Allemagne et la Suisse,  
M. de Eisendecker, et second Délégué pour l'Allemagne, M. Zappe;
- Pour l'Autriche-Hongrie,  
M. le Chevalier Hoffer von Hoffenfels;
- Pour la Belgique,  
M. F. G. Scribe;
- Pour l'Espagne,  
M. le Chevalier Don Luis del Castillo y Trigueros;
- Pour la France,  
M. Tony Conte;
- Pour la Grande-Bretagne,  
Sir Harry S. Parkes;
- Pour l'Italie,  
M. le Chevalier E. Martin Lanciàrez;
- Pour les Pays-Bas, la Suède et Norwège et le Danemark,  
M. J. J. van der Pot;
- Pour la Russie,  
M. le Baron Rosen;
- Pour les États-Unis,  
L'Honorable M. John A. Bingham.

Le Protocole N° 9 est signé.

M. Inouye, après avoir rappelé qu'une grave indisposition l'avait empêché, à son grand regret, d'assister aux deux dernières réunions, exprime la satisfaction qu'il éprouve de prendre de nouveau part aux travaux de la Conférence.

M. Shioda, second Délégué du Japon, son Collègue, lui ayant communiqué le résultat des pourparlers qui ont eu lieu, pendant son absence, dans les deux dernières réunions, il a pu constater avec plaisir les progrès déjà réalisés, surtout en ce qui concerne la question du tarif, sur laquelle, grâce aux efforts conciliateurs des Représentants étrangers, on est arrivé à un rapprochement dans le sens des propositions du Gouvernement Japonais. En remerciant les Délégués pour le résultat ainsi obtenu avec leur concours, il tient à déclarer qu'il s'associe entièrement aux opinions

exprimées en cette circonstance par M. Shioda. Il est, en conséquence, prêt à accepter la contre-proposition des Représentants étrangers présentée dans la réunion du 4 Mai et dont les estimations approximatives prévoient un rendement d'environ 3300000 yens, si on n'y joint pas les charges ou les frais accessoires grevant la valeur taxable. Il compte néanmoins que le rendement total s'élèvera au chiffre de 3570000 yens, si l'on fait entrer ces frais accessoires dans le calcul des taxes douanières. Il a le regret de dire qu'il n'est pas pour le moment en mesure de présenter à la Conférence le projet relatif à l'ouverture du pays. Sa récente maladie l'a empêché de donner à cette question toute son attention, et, depuis son retour dans la capitale, le temps lui a manqué pour en étudier les détails. Il espère toutefois être en mesure de soumettre sans plus de délai ce plan à l'examen de la Conférence.

M. Bingham déclare n'avoir pris aucune part à l'élaboration du contre-projet; il ne veut pas non plus être considéré comme l'ayant approuvé. Il ne voit, au fond, aucune objection à faire aux propositions primitivement présentées à la Conférence par le Gouvernement Japonais; et, bien qu'elles contiennent quelques points discutables, la modification qu'on pourrait y apporter ne serait pas cependant de nature à altérer sensiblement le résultat général. M. Bingham donne pour exemple qu'il a déjà fait entendre au Président qu'il ne juge pas juste que le pétrole soit frappé d'une taxe 100% plus forte que les fils de coton ou les articles de coton.

Tous les Délégués, à l'exception du Ministre des États-Unis, adhèrent au contre-projet, et tous, excepté M. Bingham, se déclarent prêts à en recommander l'adoption à leurs Gouvernements respectifs.

Sur la proposition de M. Inouye, une Commission, composée de Sir Harry Parkes, M. Van der Pot, M. Shioda et M. Zappe, est nommée à l'effet de déterminer les valeurs des marchandises importées et de calculer les charges ou frais accessoires qui les grèvent.

Sir Harry Parkes fait observer que, le travail confié à cette commission devant comprendre l'examen d'une foule de détails commerciaux, il lui semble indispensable d'autoriser la dite Commission à prendre auprès des négociants intéressés—tant japonais qu'étrangers—tous les avis, renseignements techniques ou autres qui seront jugés utiles pour établir des calculs exacts et complets.

M. Inouye propose de passer à l'examen de la question des "Drawbacks."

En ce qui le concerne, il est prêt à en adopter le principe et il prie les Délégués de vouloir bien l'éclairer de leurs observations sur cette question, à laquelle celle des Entrepôts est intimement liée. Les Délégués n'ignorent pas que, en vertu de la Convention Douanière de 1866, le système des Entrepôts existe déjà sur une petite échelle dans quelques-uns des ports ouverts, mais que, sans aucun doute, il serait possible d'apporter quelques améliorations au fonctionnement de cette institution. Si les Délégués ne sont pas aujourd'hui en mesure de se prononcer sur cette question, il propose d'en renvoyer l'étude à une Commission.

Sir Harry Parkes fait observer que, puisqu'on peut avoir besoin de consulter l'opinion des négociants sur cette double question, aussi bien que sur celle des frais accessoires grevant les marchandises importées, on éviterait beaucoup de travail en chargeant la Commission déjà formée d'étudier en même temps la question des "Drawbacks" et des Entrepôts.

La Conférence adhère à cette proposition et autorise la dite Commission à faire telles diligences qu'elle jugera utiles dans le but d'obtenir toutes les informations nécessaires.

La séance est levée à trois heures et demie.

Signé: Harry S. Parkes.  
 (English text.)  
 " John A. Bingham.  
 (English text.)  
 " V. Eisendecker.  
 " Hoffer von Hoffenfels.  
 " J. J. van der Pot.  
 " Luis del Castillo y Trigueros.  
 " E. Martin Lanciarez.  
 " Rosen.  
 " Tony Conté.  
 " Zappe.

井 鹽  
 上 田  
 三  
 馨 郎  
 手 手  
 記 記